



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Bienvenue !

Aide d'urgence aux entreprises

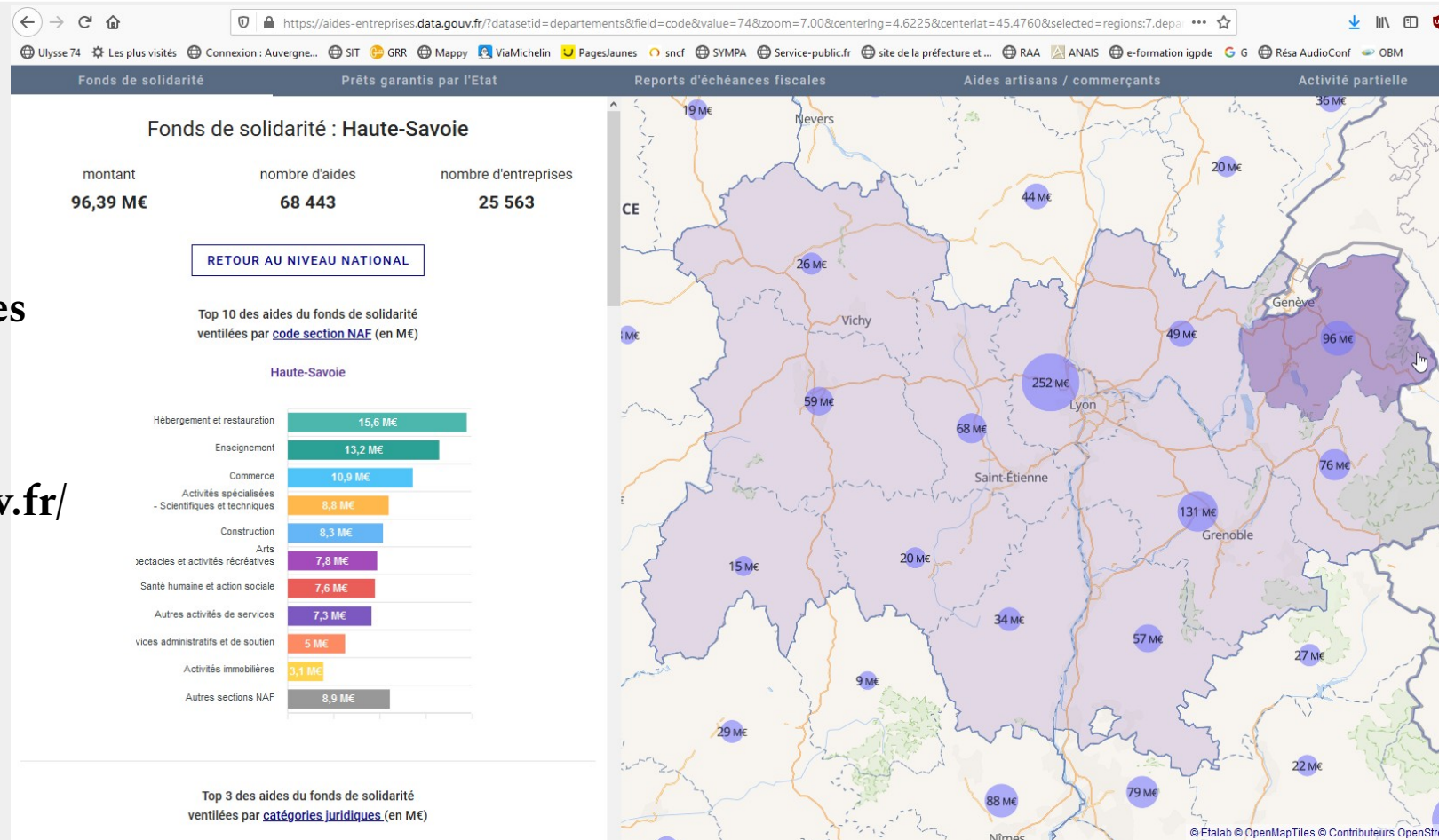
Fonds national de solidarité : "mode d'emploi"

2 décembre 2020

1. Le fonds de solidarité : plus de 7 milliards versés à près de 2 millions d'entreprises

Toutes les chiffres des aides sur :

<https://aides-entreprises.data.gouv.fr/>



1. Pour accompagner la demande

Objectifs : informer, simplifier, accompagner

Les canaux d'information



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top left is the French Republic logo and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" with the motto "Liberté Égalité Fraternité". The main header includes "impots.gouv.fr" and navigation buttons for "Votre espace particulier" and "Votre espace professionnel". Below this is a menu with "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "English". A warning banner reads "Attention aux arnaques !" with a link "En savoir plus". A search bar contains the text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". A prominent red banner at the bottom states "FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS" and includes a link "Accéder au formulaire de demande d'aide".



The screenshot shows the homepage of economie.gouv.fr. At the top left is the French Republic logo and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" with the motto "Liberté Égalité Fraternité". The main header includes "MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE" and "economie.gouv.fr". Below this is a navigation bar with "Accueil", "Particuliers", "Entreprises", and "Les min". A prominent banner reads "Coronavirus COVID-19 : Les mesures de soutien aux entreprises". Below this is another navigation bar with "Accueil", "Mesures d'urgence", "Plans de soutien", "Actualités", and "FAQ et infos utiles".

Une question simple :
0 806 000 245

Toutes les réponses sur la FAQ

Une question particulière :
service des impôts des entreprises

2. Rappel des dispositifs en cours

Les formulaires d'octobre (disponible) et novembre (en ligne en fin de semaine)

Le formulaire de décembre



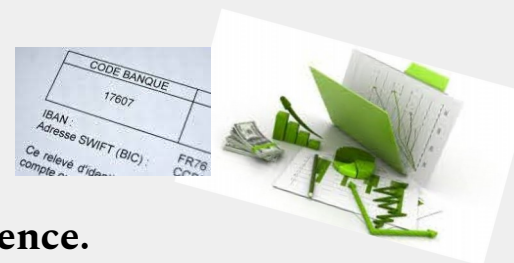
The screenshot shows the homepage of the French tax authority website, impots.gouv.fr. The header includes the French Republic logo and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" and "Liberté Égalité Fraternité". The main navigation menu contains links for "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "English". On the right side, there are two buttons: "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red). A warning banner reads "Attention aux arnaques !" and provides information about fraudulent tax numbers. Below this is a search bar with the text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". A prominent red banner at the bottom promotes the "FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS" and includes a button to "Accéder au formulaire de demande d'aide".

3. Mode d'emploi

Comment remplir le formulaire de demande du fonds national de solidarité ?

Documents à préparer **avant de commencer sa demande** :

- ☑ votre SIRET,
- ☑ le RIB de votre entreprise,
- ☑ le chiffre d'affaires du mois concerné et celui du mois de référence.



Vous pourrez faire une demande d'aide au titre du volet n°1 du fonds de solidarité **dans un délai de 2 mois après la fin de la période** mensuelle considérée, soit :

- ☑ avant le 1er décembre 2020 pour l'aide versée au titre du mois de septembre 2020 ;
- ☑ avant le 1er janvier 2021 pour l'aide versée au titre du mois d'octobre 2020 ;
- ☑ avant le 1er février 2021 pour l'aide versée au titre du mois de novembre 2020.

2020				2021			
SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2021	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31

Quelle que soit l'aide perçue, **la subvention du fonds de solidarité est exonérée d'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu mais également de toutes cotisations sociales.**

3. Mode d'emploi

Comment remplir le formulaire de demande du fonds national de solidarité ?

10 points d'attention :

The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top right, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (circled in orange) and 'Votre espace professionnel'. Below the navigation bar, there is a warning box about fraud, a search bar, and a large red banner for the 'FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS'. An arrow points from the text 'présentation et accès à la FAQ' to the 'Accéder au formulaire de demande d'aide' button in the banner.

1

connectez-vous
à votre espace
particulier

présentation et
accès à la FAQ

3. Mode d'emploi

2

Entrez dans le module
de messagerie sécurisée

N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Déclarations Autres services

Tableau de bord > [Messagerie sécurisée](#)

Création d'une demande

3

Mes échanges **Écrire** Mes brouillons

Mes coordonnées

Ma demande

Saisie du formulaire

Tous les champs

Demande
conséquence

Une question sur

Face à l'épidémie
du paiement des
prêts de trésorerie garantis par l'État...

Je signale un changement de situation personnelle

J'ai besoin de justificatifs

J'ai une question générale sur le prélèvement à la source

Je signale une erreur sur le montant qui m'a été prélevé à la source

J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts

J'ai une question sur le montant à payer de mon avis d'impôt sur les revenus

Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt

J'ai reçu une relance pour non dépôt de ma déclaration de revenus

Je pose une autre question/J'ai une autre demande

Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19

"Ecrire" et choisir dans le menu déroulant :
"Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par
l'épidémie Covid-19"

**Destination des entreprises particulièrement touchées par les
de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour
par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer
pour Métropole ou DOM**

ures immédiates de soutien aux entreprises parmi lesquelles : des remises d'impôts directs, un report
dans les entreprises dans le cadre de l'activité partielle, des mesures d'étalement fiscal et social, des

• Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Sélectionnez la période

Valider Enregistrer un brouillon Abandonner

3. Mode d'emploi

Demande d'aide relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. Fonds financé par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer Formulaire pour Métropole ou DOM

Une question sur ce formulaire ? : [Cliquez ici](#)

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement met également en place d'autres mesures immédiates de soutien aux entreprises parmi lesquelles : des remises d'impôts directs, un report du paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité, le maintien de l'emploi dans les entreprises dans le cadre de l'activité partielle, des mesures d'étalement fiscal et social, des prêts de trésorerie garantis par Bpifrance...

• Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Entre le 01/10/2020 et le 31/10/2020

4

Choisir la période

La demande d'aide doit être réalisée au plus tard le 31 décembre 2020. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier 2021 pour les entreprises du secteur 1 exerçant leur activité dans un établissement relevant du type P et ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue durant la période concernée.

• Veuillez saisir le SIRET de votre établissement *

5

Choisir le libellé d'activité.

Si aucun secteur ne correspond, choisir le dernier libellé "Mon entreprise appartient à un autre secteur d'activité que ceux mentionnés en annexe 1 et 2..."

Mon entreprise appartient à un autre secteur d'activité que ceux mentionnés en annexes 1 ou 2 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié

3. Mode d'emploi

- Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Entre le 01/10/2020 et le 31/10/2020

La demande d'aide doit être réalisée au plus tard le 31 décembre 2020. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier 2021 pour les entreprises du secteur 1 exerçant leur activité dans un établissement relevant du type P et ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue durant la période concernée.

- Veuillez saisir le SIRET de votre établissement *

SIRET

.....385

00

COL DES ARAVIS 74220 LA CLUSAZ

SIREN *

NIC *

Modifier le SIRET

Raison sociale :

Région : AUVERGNE RHONE ALPES

- Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre ass

Si vous ne trouvez pas votre secteur d'activité, sélectionnez 'Mon 2020 modifié', en bas de liste.

Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Sélectionner ensuite le 2^{ème} choix "je certifie que mon entreprise n'exerce pas son activité... ».

Seules les discothèques sélectionnent le 1^{er} choix.

- Je certifie que mon entreprise exerce son activité principale dans des établissements recevant du public relevant du type P défini par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation (discothèques).
- Je certifie que mon entreprise n'exerce pas son activité principale dans des établissements recevant du public relevant du type P défini par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation (discothèques).

6

Valider

Enregistrer un brouillon

Abandonner

3. Mode d'emploi

● Calcul de votre aide

7

Cocher la case correspondant au critère de demande d'aide...

Si votre entreprise remplit plusieurs critères énumérés ci-dessous, vous devez sélectionner toutes les cases correspondantes.

- Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période du 1er octobre 2020 au 31 octobre 2020.
- Mon entreprise est domiciliée dans un territoire faisant l'objet durant la période du 1er octobre 2020 au 31 octobre 2020 d'un arrêté préfectoral d'interdiction de déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence en application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- Durant la période du 1er octobre 2020 au 31 octobre 2020, mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires.

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de

€

... le montant attribué sera immédiatement calculé.

● Coordonnées bancaires de l'entreprise ou de l'association

8

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

● Déclarations *

Bien remplir les coordonnées bancaires de votre entreprise ; l'aide sera versée en 2 à 3 jours ouvrés.

3. Mode d'emploi

9

Par défaut, choisir le choix "non". Choisir "oui" uniquement si votre entreprise est en redressement judiciaire et bénéficie des aides de minimis. Règlement des minimis : rappel ! Ce règlement de minimis autorise les aides publiques aux entreprises à la condition que leur montant total n'excède pas, pour chaque entreprise, 200 000 € sur 3 exercices fiscaux. Ces 3 exercices fiscaux incluent l'exercice fiscal en cours ainsi que les deux précédents.

● Déclarations *

Mon entreprise entre dans une des catégories mentionnée dans le paragraphe « Aides de minimis » des présentes conditions générales de dépôt : ?

Non

Oui, et je complète le [formulaire de déclaration des aides de minimis](#) figurant en annexe II de la circulaire du 14 septembre 2015, pages 17-19, relative à l'application du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis que je m'engage à fournir à l'administration en cas de contrôle.

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées ainsi que l'absence de dette fiscale ou sociale

10

Enfin, ne pas oublier de cocher la case d'attestation sur l'honneur.

4. Questions-réponses

**Je n'ai pas internet.
Ou
Je n'ai pas
d'identifiant fiscal.
Puis-je faire
ma demande d'aide ?**

Vous pouvez saisir une demande d'aide avec n'importe quel numéro fiscal (parent ou comptable) dès lors que la demande comporte le SIREN et l'IBAN de l'entreprise qui en bénéficie.

**Pourquoi
on me demande
des explications ?**

Exemple :

- l'IBAN n'est pas connu de l'administration,
- l'activité mentionnée sur le formulaire est discordante de l'activité connue de l'administration

4. Questions-réponses

Ma demande d'aide est refusée. Pourquoi ?

Les conditions d'éligibilité ne sont pas respectées. Exemples :

- entreprise cessée à l'INSEE,
- le nombre de salariés.

Je pensais avoir droit à 10 000 euros... ?!

Tout dépend de votre secteur d'activité. Si vous relevez de la liste des secteurs les plus impactés (hôtellerie, café, restauration et événementiel-sport), l'aide est égale à la perte de chiffre d'affaires, plafonnée à 10 000 €.

4. Questions-réponses

Je n'avais pas de chiffre d'affaires de référence en octobre 2019 (travaux, maladie...).
Ai-je pour autant droit au fonds national de solidarité ?

Oui ! Dans la demande, vous pouvez indiquer :
le chiffre d'affaires réalisé lors de la même période 2019
ou
le chiffre d'affaire mensuel moyen de l'année 2019.

J'ai créé mon activité en 2020.
Quelle aide ?

Veillez retenir comme chiffre d'affaires de référence
le chiffre d'affaires réalisé entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020,
ramené sur 1 mois (soit divisé par 3).

4. Questions-réponses

**Précisions sur la
notion de
fermeture au public**

On parle uniquement de fermeture administrative
(décret, arrêté préfectoral ou arrêté individuel de fermeture).

**J'ai fait une erreur !
Dois-je faire
une nouvelle
demande ?**

Oui ! Vous pouvez recommencer. Sachez que le délai de
traitement de votre nouvelle demande sera allongé.

Aide mémoire sur le Fonds national de solidarité :



Une question simple :
0 806 000 245

Toutes les réponses sur la FAQ